

**- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ -**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N°167/2024**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le 20/12/2024  
ID : 039-200090579-20241218-D\_167\_2024-DE



SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 116  
Titulaires présents : 74  
Suppléants présents : 05  
Pouvoirs : 11

Date de convocation :

12/12/2024

Date d'affichage :

20/12/2024

Votants :	90	Pour :	90	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la GRENETTE d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BARIOD Denis ; BELLAT Stéphane ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATTET Jean-Luc ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DELORME Carole ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

**Délégués suppléants présents :** DUBIEF Ludovic ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; JULLEROT Pascal ; RIQUOIS Jean-Pierre.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CAPELLI Sophie à LONG Grégoire ; DAVID Lauriane à LUSSIANA Eddy ; DEPARIS-VINCENT Christelle à MARQUES Patrick ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; REYDELLET DELORME Emmanuelle à PROST Philippe ; ROZEK Evelyne à GROSDIDIER Jean Charles ; VACELET Jean-Marie à HUGUES Guy ; VUITTON Antoine à VIAL Jacques.

**Excusés :** AYMONIER Gaëtan ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BONDIER Jean-Robert ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CORSETTI Patrice (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; DE MERONA Bernard ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GRAS Françoise ; GUILLEMIN Xavier ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; MOREL Alain ; PAGET Jean-Marie ; STEYAERT Frank (représenté par DUBIEF Ludovic).

**Absents :** ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BRIDE Frédéric ; CATILAZ Christophe ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; REBREYEND COLIN Micheline.

**Secrétaire de séance :** Claude BENIER-ROLLET

**Objet : Budget Principal – Décision modificative n°3**

Rapporteur : Guy PIETRIGA

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Il est nécessaire de modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Ainsi, il convient de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice.

Il est précisé que ces modifications n'affectent pas substantiellement les grands équilibres budgétaires.

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans la séance du 11 décembre 2024 a émis un avis favorable,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**DE VOTER** la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°3 annexée,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-7391118 - Autres resti. Au titre des dégrèvements sur contrib. Directes	- €	1 910,00 €	- €	- €
D-73913 - Reversements sur taxes liées à l'urbanisme et l'environnement	1 700,00 €	- €	- €	- €
D-73951 - Fraction comp. TFPB et taxe d'habitation sur les résid. Principales	- €	28 650,00 €	- €	- €
D-73952 - Fraction compensatoire de la CVAE	- €	12 000,00 €	- €	- €
D-7398 - Reversements, restitutions et prélèvements divers	30 000,00 €	- €	- €	- €
<b>TOTAL D 014 - Atténuations de produits</b>	<b>31 700,00 €</b>	<b>42 560,00 €</b>	- €	- €
D-66111 - Intérêts réglés à l'échéance	- €	25 000,00 €	- €	- €
<b>TOTAL D 66 - Charges financières</b>	- €	<b>25 000,00 €</b>	- €	- €
R - 6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	- €	- €	- €	35 860,00 €
<b>TOTAL R 013 - Atténuations des charges</b>	- €	- €	- €	<b>35 860,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 700,00 €</b>	<b>67 560,00 €</b>	- €	<b>35 860,00 €</b>
D-21311 - Constructions bâtiments administratifs	- €	122 000,00 €	- €	- €
R- 2031 - Frais d'études	- €	- €	- €	122 000,00 €
<b>TOTAL 041 - Opérations patrimoniales</b>	- €	<b>122 000,00 €</b>	- €	<b>122 000,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	- €	<b>122 000,00 €</b>	- €	<b>122 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>157 860,00 €</b>		<b>157 860,00 €</b>

**D'AUTORISER Monsieur le Président** de signer tout acte relatif à cette décision.

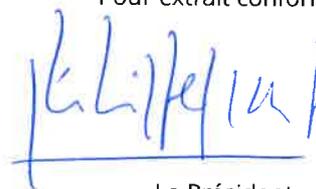
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,



Le Président

